

Échos de
l'AGA

7 mai

2016

Assemblée générale annuelle des membres de la Fédération des
kinésologues du Québec, tenue au Saguenay le samedi 7 mai 2016

Document
officiel

RÉCEPTION DU RAPPORT DE LA DIRECTION, DU RAPPORT DE GOUVERNANCE ET DES ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

RAPPORTS ANNUELS DE LA FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC

[Rapport 2015](#)

RAPPORT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC

[États financiers 2015](#)

RAPPORT DE GOUVERNANCE (CONTENANT LES RAPPORTS D'ADMINISTRATEURS)

[Rapport de gouvernance](#)

PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2016-2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Postes	Membres
Président (e)	Francis Gilbert
Vice-président (e)	Serge Bourdeau
Trésorier (re)	À venir (comptable)
Administrateur	Yannick Angers
Administratrice	Claudia Larosse
Administratrice	Julie Desgagné
Administrateur (trice)	À venir (avocat)

PERMANENCE - BUREAU

Directrice générale	Valérie Lucia
Technicienne en administration	Cécile Chevillon
Coordonnatrice des communications	Pascale Boutin Guertin

ADOPTION DE LA REFONTE EN PROFONDEUR DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Le Cabinet Gouvernance expert Inc. a procédé à un diagnostic des pratiques de gouvernance de la FKQ sur +/- 200 critères de bonnes pratiques internationales. Des éléments de risque ont été notés et doivent être corrigés pour assurer une culture organisationnelle structurée et ainsi permettre un meilleur positionnement de la FKQ.

Un guide de gouvernance sera élaboré à partir des meilleures pratiques de gouvernance pour les OBNL. Une refonte en profondeur des règlements généraux est donc nécessaire afin d'y intégrer les lignes directrices de ce nouveau guide de gouvernance de la Société. Voici les principales règles de gouvernances proposées :

1. Le conseil d'administration (la séparation des devoirs et responsabilités entre le conseil d'administration et la direction générale).
2. Leadership du conseil d'administration et l'indépendance des administrateurs (le partage clair des responsabilités entre le président du conseil et la direction générale).

3. La culture de l'organisme (comportement et conduite).
4. La surveillance des risques (approche globale, proactive et dynamique).
5. La rémunération (orientation des intérêts, divulgation et rendement).
6. Les rapports et l'audit (divulgation complète).
7. Les assemblées générales (les procédures, divulgation, mécanismes de vote).
8. Les droits des membres (décisions importantes, conflit d'intérêts, approbation, questions et propositions).

La refonte des règlements généraux ci-dessous a été faite par Me Alain Morin, avocat.

Règlements généraux

AGA-2016-05-06- Il est dûment proposé et appuyé que les règlements généraux soient adoptés tels que présentés.

**Le vote est demandé
1 vote contre
Adopté à la majorité.**

NOMINATION DU CABINET DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGREE ET FIXATION DE SA REMUNERATION

AGA-2016-05-07- Il est dûment proposé et appuyé que le cabinet Massie Turcotte et associés Inc. soit mandaté à titre de comptables professionnels agréés de la Société aux frais associés à la mission d'examen des états financiers de la FKQ pour l'exercice du 31 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

TRAITEMENT DE TOUTE AUTRE QUESTION REGULIEREMENT SOUMISE PAR L'ASSEMBLEE

RETOUR SUR LA PROPOSITION DE L'AN DERNIER :

À l'AGA 2015, l'AKRE a demandé à la FKQ de mettre en place les mécanismes nécessaires pour qu'en 2016 toute nouvelle personne membre accréditée de la FKQ qui y sera élue comme membre du CA de la FKQ soit soumise à un contrôle de son intégrité dans les semaines suivant son arrivée en se référant au chapitre 2 du document de la FKQ « Le kinésiologue défini à travers son code de déontologie ».

Afin d'agir de façon transparente, éthique et pour assurer la pérennité des dossiers, tout en respectant la mission, vision et valeur de la Fédération, le Conseil d'administration (CA) de la FKQ a débuté, en juin 2015, un processus de contrôle de conflit d'intérêts en demandant à tous les administrateurs et membres des comités respectifs de remplir un formulaire de déclaration d'intérêts. Ce formulaire a été revu par les administrateurs et soumis au comité de gestion de plaintes afin qu'il soit validé.

De plus, le CA a retenu les services du cabinet Gouvernance expert (GOEX), spécialisé en gouvernance et en stratégie d'affaires pour lui fournir des solutions taillées sur mesure.

Tel qu'inscrit dans les nouveaux règlements généraux, le Conseil d'administration devra constituer un comité de gouvernance qui aura pour mandat d'assurer que le Conseil et la direction de la Corporation

maintiennent les plus hauts standards en matière de gouvernance et d'éthique. Il devra également constituer un comité de nomination qui aura comme mandat d'aider le Conseil d'administration à remplir ses responsabilités en ce qui concerne l'élaboration et la mise à jour des profils de candidats éventuels pour les postes d'administrateurs et d'officiers, le processus de mise en candidature des membres du Conseil, des comités et des officiers, ainsi que la planification de la relève des membres de la haute direction.

VŒUX DES MEMBRES

- Marie-Claude Leblanc se dit fière d'être membre de la FKQ et félicite le CA et ses comités pour leur travail;
- Véronique Brouillette réitère l'importance à tous les membres de simplement déclarer leur appartenance ou potentiel conflit d'intérêt au début de leur présentation, lors de conférence.
- Jean-François Gacougnolle demande aux kinésiologues qui se sentent éloignés dans leur région de faire appel aux régions et de ne jamais rester dans l'hésitation de demander de l'aide;
- Charles Tétreault aimerait avoir un référentiel de compétences en kinésiologie;
- Claudia Labrosse demande aux kinésiologues qui se font poser la question « pourquoi devenir membre de la FKQ » de leur mentionner l'importance de l'engagement, de l'entraide et de l'unisson qui fait que notre profession devient plus forte;
- Éric Le Bouthillier demande à faire parvenir plus de communications sur ce que fait la FKQ pour démontrer tout le travail en continu;
- Augmenter les offres de formation continue dans les régions éloignées et avec vidéoconférences;
- Rendre les avantages aux membres plus marqués (ex. : augmenter la différence de coût entre membre et non membre);
- Geneviève Aude-Goudreault mentionne que l'AKRE a un souhait de s'affilier avec l'Association des kinésiologues, kinésithérapeutes, orthothérapeutes, massothérapeutes du Québec afin que les deux associations travaillent ensemble pour faire avancer le dossier à l'Office;
- François Lalonde désire que soit fournie une plateforme pour les articles scientifiques;
- Rendre l'Infokine plus intéressant, faire un partenariat pour offrir une vitrine de livres scientifiques locaux (comme celui avec Human Kinetics);
- Bravo pour le partenariat avec le Grand défi Pierre Lavoie;
- Intégrer des jeunes au CA afin d'assurer sa relève.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le 29^e congrès de la FKQ se tiendra du 4 au 6 mai 2017 à l'hôtel Sandman de Longueuil. Il aura pour thème :

